



**EFFAT**

EUROPEAN FEDERATION OF FOOD, AGRICULTURE AND TOURISM TRADE UNIONS

## **Les droits à l'information et à la consultation ne sont pas optionnels !**

***L'EFFAT et neuf de ses organisations membres attaqueront Lactalis en justice le 26 mars 2018***

**Bruxelles, le 8 février 2018** | À plusieurs reprises ces dernières années, l'EFFAT a soutenu ses affiliés dans leurs demandes d'établissement d'un Comité d'entreprise européen au sein du groupe Lactalis, demandes constamment rejetées par le leader mondial du secteur laitier.

Au vu de la négligence de Lactalis, l'EFFAT, Fédération européenne des syndicats des secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et du tourisme, ainsi que neuf de ses syndicats affiliés en France, en Espagne, en Italie et en Belgique ont décidé d'intenter une action en justice contre le géant français du secteur laitier.

« Nous pensons que le respect et la reconnaissance de ses homologues sont essentiels à la garantie de relations sociales constructives à tous les niveaux. Les droits à l'information et à la consultation sont des éléments clés de l'acquis social européen qui ne peuvent être négligés par les entreprises transnationales. Nous voulons que Lactalis s'en tienne à ses obligations et fasse preuve d'une totale transparence envers ses salariés. C'est pourquoi nous avons décidé d'attaquer le groupe en justice. »

Au sein des entreprises multinationales, les décisions qui ont un impact sur les salariés à l'échelon local sont de plus en plus souvent prises au niveau européen, voire même mondial. Par conséquent, il est essentiel que les représentants des travailleurs soient correctement impliqués dans la prise de décisions de l'entreprise et qu'ils bénéficient d'un accès direct à la direction centrale.

En effet, l'ensemble des acteurs impliqués tirent avantage de cet exercice, qui aboutit toujours à une situation gagnant-gagnant. C'est pourquoi les législations européenne et nationales garantissent l'établissement de comités d'entreprise européens, qui constituent aujourd'hui des structures essentielles de représentation des travailleurs.

Il n'y a pas de raison que Lactalis ne respecte pas de telles règles. Si un CEE avait été fondé, l'EFFAT et ses affiliés auraient pu anticiper certains changements importants qui ont eu un impact sur les sites du groupe en Europe. Nous ne pouvons plus tolérer une telle violation.

La première audience du tribunal pour l'action en justice intentée par l'EFFAT et ses syndicats affiliés contre Lactalis se tiendra le 26 mars 2018 à Laval, en Bretagne.